

L'AFCIC est agréée par l'ANFAS Nord / Pas de Calais pour délivrer cette formation en Nord / Pas de Calais.

Le programme dispensé est conforme au référentiel DT 40 V8 de France Chimie.

Formacode : 42817

Notre formation s'appuie sur l'expérience des formateurs et leurs connaissances de l'environnement industriel et de celui de la Chimie.

Cette formation ne peut se dérouler qu'en inter-entreprises.

Le nombre maximum de stagiaires est de 12 par session.

Taux de satisfaction des participants (Moyenne des 24 derniers mois) : 98 %



Public visé

Personnel signataire des documents de travail (plan de prévention, autorisation, permis de travail...) et encadrant des opérateurs intervenant sur site industriel.

Pré-requis : Etre titulaire d'un certificat Niveau 1 ou Niveau 2 en cours de validité et et maîtriser le français lu, écrit, parlé (indispensable pour la prise de connaissance et la signature des documents de travail).

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter Cédric Vancoillie cvancoillie@afcic.org

L'AFCIC met tout en oeuvre pour mobiliser les solutions de compensation en lien avec les partenaires (Ressource Handicap Formation Hauts-de-France, Agefiph).



Objectifs pédagogiques

Savoir évaluer les risques en permanence

Savoir gérer son équipe et son chantier, y compris en situation dégradée

Savoir transmettre les informations à son équipe



Modalités pédagogiques

Prise en compte des besoins et attentes des apprenants.

Animation suscitant l'interactivité, les retours d'expériences des apprenants et du formateur.

Alternance de séquences théoriques et d'exercices, de mises en situation et d'études de cas.



Moyens et supports pédagogiques

Présentation power point.

Illustrations à l'aide de photos, d'images, de schémas ou de vidéos pédagogiques.

Remise d'un support pédagogique.



Modalités d'évaluation et de suivi

Evaluation des acquis en fin de formation.

Evaluation de la satisfaction à chaud (QCM).

Délivrance d'un certificat de réalisation.

Sous réserve de réussite au QCM final, délivrance d'un certificat de stage nominatif "FORMATION SECURITE ENTREPRISES EXTERIEURES Niveau 2" valable 4 ans sur tout le territoire français.



Formation animée par

VANCOILLIE Cédric, Formateur en chimie et prévention des risques professionnels

BOURGOIS Thierry, Formateur en chimie et prévention des risques professionnels



Tarif inter-entreprises : 240.00 € HT par participant

Tarif adhérent France Chimie Régionale : 240.00 € HT par participant



Prochaine(s) session(s) inter-entreprises

Du 19/05/2026 au 20/05/2026, Douvrin

Du 28/05/2026 au 29/05/2026, Douvrin

Du 10/06/2026 au 11/06/2026, Douvrin

Du 16/06/2026 au 17/06/2026, Douvrin

Du 24/06/2026 au 25/06/2026, Douvrin

Déroulé de la formation page(s) suivante(s)



Déroulé de la formation

Tour de table - introduction

Présentation de l'AFCIC, du formateur - présentation des stagiaires.

Nécessité de la formation pour accéder aux sites et spécificité de la formation N2 par rapport au niveau 1.

Discussion collective sur les acquis du N1 et sur les risques métiers des stagiaires.

Présentation des objectifs de la formation, du programme et organisation pratique de la formation.

Contexte et enjeux de la sécurité

L'accident du travail et la maladie professionnelle

- Les définitions
- Les origines des accidents du travail : non-respect des procédures, manque de communication, précipitation...
- Les conséquences humaines, matérielles et économiques, la responsabilité civile

Le contexte réglementaire

- Les principes généraux de la prévention
- Présentation succincte de la réglementation relative à l'intervention des Entreprises Extérieures
- Articulation avec le document unique, le PPSPS et le protocole sécurité

La responsabilité pénale

- La responsabilité en fonction des niveaux hiérarchiques
- La délégation de pouvoirs
- Quelques exemples de jurisprudence

Les acteurs internes et externes de la sécurité (CSE, Inspection du Travail, Services de Santé au Travail, CARSAT, DREAL, Service sécurité interne à l'EU, etc..).

Evaluation des risques et définition des mesures de prévention / protection

A travers l'étude de cas, le stagiaire devra acquérir les notions suivantes :

- Etablissement d'un mode opératoire / phasage
- Identification des risques et moyens de prévention associés

Plan de prévention

A travers l'étude de cas, le stagiaire devra acquérir les notions suivantes :

- Identification des situations de coactivité et moyens de prévention associés
- Tenue d'une inspection commune préalable
- Rédaction du plan de prévention et des permis associés
- Préparation du chantier (habilitations, matériels, moyens humains...)
- Mise en place et vérification des mesures de prévention et de protection
- Explication du plan de prévention, autorisation de travail, modes opératoires... à l'équipe
- Gestion de la fin de chantier (conformité à la demande, gestion des déchets, retour d'expériences...)

Gestion des situations dégradées

A travers l'étude de cas, le stagiaire devra acquérir les notions suivantes :

- Réactivité à tout changement de situation de travail (exemples : alerte, non-conformité du matériel, absents dans l'équipe, non-respect du planning initial, accident, défaut de consignation, situation dangereuse...)
- Modification de l'analyse des risques et des documents associés
- Réaction face à l'usage du droit de retrait d'un de ses salariés

Bilan : rôle et missions du titulaire d'un certificat Niveau 2

Au travers des enseignements de l'étude de cas, synthétiser les rôles et missions du titulaire d'un certificat N2 :

- Savoir identifier les dangers et évaluer les risques en permanence :
 - Elaboration des modes opératoires / phasages
 - Identification des situations de coactivité et des risques engendrés
 - Définition des moyens de prévention et de protection associés
- Gérer son équipe et son chantier, y compris en situation dégradée
 - Préparer et organiser le chantier (*L'identification de son ou ses interlocuteurs dans l'Entreprise Utilisatrice, l'inspection commune préalable, le plan de prévention, les autorisations de travail et permis associés*)
 - Vérifier la mise en oeuvre de moyens de prévention des EU et EE

-
- Gérer la fin de chantier
 - Etre réactif à tout changement de la situation de travail
 - Transmettre les informations à son équipe
 - Communiquer et expliquer aux intervenants les autorisations, documents de travail, modes opératoires...
 - Etre à l'écoute de son équipe, notamment sur la remontée des situations dangereuses
 - Savoir réagir face au droit de retrait devant un danger grave et imminent

Conclusion

- L'importance du rôle de l'encadrement du N2 et son implication dans l'évaluation des risques sur le chantier.
- Le devoir d'exemplarité, le comportement individuel et le savoir être.
- La règle d'or : "Pas d'autorisation écrite, pas de travail".

Evaluation des connaissances des stagiaires puis explication des réponses de manière collective.